

ROUTES  
Deux inaugurations



Inaugurée la première section de la déviation de La Ferté-Macé ! Cette opération routière permettra de contourner l'agglomération par l'est et de relier les routes départementales vers Flers, Putanges-Pont-Ecrepin, Argentan, Alençon et Bagnoles-de-l'Orne ; ce qui permet de limiter le passage dans l'agglomération et de diminuer grandement les nuisances et l'insécurité liées à ce trafic. La section inaugurée le 5 décembre 2008 correspond à la liaison entre la RD 18 – route de Flers et la RD 908 – route d'Alençon. Coût global de l'opération : 22 millions d'euros, entièrement financée par le Département. La section sud, depuis la RD 908, route d'Alençon, jusqu'à la RD 916, route de Bagnoles-de-l'Orne, sera mise en service au printemps 2009 ; le prolongement de cette section jusqu'à la RD 908 route de Domfront, est d'ores et déjà en cours d'études.

Autre inauguration : la RD 12 modernisée entre Monnai et La Ferté-Fresnel. Cette voie étroite et sinueuse, au trafic dense n'offrirait plus aux automobilistes les conditions optimales de sécurité. Aussi, des travaux ont-ils été conduits, dès 2005, sur cet axe stratégique reliant Monnai à La Ferté-Fresnel. Elargissement de la route, des accotements, des virages, création d'un carrefour giratoire sur la commune de Monnai, aménagements des aires d'arrêts d'autobus. Autant de réalisations qui vont, sans nul doute, modifier grandement la donne, en termes de fluidité de la circulation, de sécurité routière et d'attractivité du territoire ! Le Conseil général a consacré 7M€ à cette opération, au titre du Plan routier ornaï, 2005-2020.

■ **Alain Lambert** a été réélu le 13 décembre 2008, Président de la Fédération UMP de l'Orne. / **Amaury de Saint-Quentin** a été nommé Préfet de l'Ardèche le 10 décembre 2008. Conformément à la loi, il a démissionné de ses fonctions de conseiller général. / A compter du 15 mars 2009, **Bernadette Gautier** sera la nouvelle directrice du pôle jeunesse/culture au Conseil général. Elle succède à **Muriel Thomassin**, décédée le 5 novembre 2008 en Ouzbékistan, suite à une embolie pulmonaire. Muriel Thomassin était entrée au conseil général en 1985 après avoir travaillé à la préfecture, à l'occasion du transfert de l'entretien des collèges aux départements. Devenue directrice de la formation, de la jeunesse et des sports en 1995, elle avait peu à peu élargi son action à l'ensemble du culturel et du sport. Officière des palmes académiques, Muriel Thomassin laisse le souvenir d'une femme passionnée, dont l'action était très largement reconnue. / **Olivier Fréel** a été nommé Directeur dépendance handicap au Conseil général de l'Orne. Celui-ci a pris ses fonctions le 13 janvier 2009. / **Gilbert Gaillard**, 59 ans, a été élu maire d'Origny-le-Roux début décembre 2008. Il succède à **Christelle Vallée**. / **Jacques Pélissard**, maire de Lons-le-Saunier (Jura) a été réélu Président de l'Association des maires de France (AMF) le 26 novembre 2008, lors du Congrès des maires et des présidents des communautés de France. ■



Amaury de Saint-Quentin

« DÉMOGRAPHIE MÉDICALE »  
Des pôles de santé en projet

Parce qu'il y a urgence à assurer la continuité des soins sur le territoire, le Conseil général a provisionné 200 000 € pour la création en 2009 des premiers pôles de santé libéraux et ambulatoires dans l'Orne, à Mortagne-au-Perche et Gacé. A terme, le territoire pourrait accueillir une quinzaine de pôles. Ce dispositif complète les six maisons médicales déjà installées dans le département (Le Mêle-sur-Sarthe, Athis-de-l'Orne, Passais-la-Conception, La Sauvagère, Le Sap et St Pierre-d'Entremont).

Rappelons que le 27 juin 2008, la charte partenariale régionale sur l'offre de soins ambulatoires et sur le déploiement des pôles de santé libéraux et ambulatoires en Basse-Normandie a été signée en présence de Mme Bachelot, Ministre chargée de la santé. Cette charte vise à faire converger l'ensemble des initiatives prises en faveur de l'installation d'activités médicales pour pallier les effets négatifs de la démographie médicale. L'incitation première vise à la création d'équipes pluridisciplinaires dans le cadre de projets globaux et à une mutualisation des ressources humaines et des moyens techniques facilitant une meilleure continuité de l'offre de soins sur le territoire.

TÉLÉPHONIE MOBILE  
Signalez les zones blanches !

Après le haut débit internet, la téléphonie pour tous ! La téléphonie mobile est désormais la priorité du Conseil général de l'Orne et une première enveloppe de 500 000 € a été inscrite au budget 2009. Après l'antenne SFR sur le pylône de Longny-au-Perche le 28 novembre 2008, l'antenne Orange de La Courbe a été mise en service le 22 décembre dernier. Les antennes Orange de Boissy-Maugis et d'Aube seront mises en service en février prochain. Le Conseil général réalise une étude de toutes les zones blanches de téléphonie mobile. Cette étude est menée par le biais de ses agences des infrastructures départementales. Il s'agit d'identifier les zones blanches et ceci pour les trois opérateurs (Orange, SFR, Bouygues). **Date limite de la fin de cette étude : le 30 janvier 2009. Si vous constatez des zones blanches non encore signalées, vous pouvez contacter Michel Chaplain au Conseil général, 27 boulevard de Strasbourg, BP 528, 61 017 Alençon cedex. Mail : chaplain.michel@c61.fr**



# TERRITOIRES en actions

JANVIER - FÉVRIER 2009 - N°26

La lettre d'information du Conseil général de l'Orne

endirect



ALAIN LAMBERT  
Sénateur,  
Président du Conseil  
général de l'Orne.

Un autre regard sur le handicap !

Accompagner les personnes handicapées au quotidien, faciliter leur intégration professionnelle et citoyenne, déployer une offre de services et de soins spécifiques. Le Conseil général s'y engage, à travers le Schéma Départemental du Handicap de 2008. Cette feuille de route qui s'inscrit dans un contexte législatif nouveau s'articule autour de deux principaux fondamentaux : le respect des droits et l'égalité des chances.

Dans l'Orne, les avancées sont certaines, avec, notamment, la création de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, l'adoption d'un Schéma départemental d'accessibilité des transports, l'acquisition d'autocars adaptables, ou encore l'audit des collèges, des établissements et équipements accueillant du public.

L'accessibilité doit être synonyme de souplesse, de dialogue, d'ambition. Le Conseil général et l'Etat ont ainsi lancé un appel à projet commun pour la construction d'un établissement médicalisé dédié à l'autisme. Bien d'autres initiatives viendront, j'en suis convaincu, bousculer les mentalités et simplifier la vie de chaque personne handicapée comme celle de ses proches.

La différence est une inestimable richesse, jamais un obstacle. Toute société juste et digne doit scrupuleusement y veiller. C'est l'affaire de tous !



en avant  
**Schéma départemental du handicap**  
L'égalité des droits et des chances traduite en actions

**Informier et accompagner les personnes handicapées, leur garantir le libre choix d'un projet de vie et faciliter leur participation à la vie sociale et professionnelle : autour de ces principes forts s'articule la politique du Conseil général en faveur des personnes handicapées. Ce sont les orientations principales du nouveau schéma départemental du handicap adopté par le Conseil général. Le guichet unique d'information et d'instruction des aides et prestations, l'effort sans précédent à conduire pour l'accessibilité, les moyens d'insertion des travailleurs handicapés, l'adaptation des modes d'hébergement sont autant d'illustrations d'une solidarité en action.**

A lire en pages 2 à 4

Agenda



Alençon (Hôtel du Département)  
✓ Jusqu'au 23 mars  
**Couleurs du Perche, photographies de Stéphane Perera** (exposition).  
02.33.81.60.00. poste 1217

Alençon (Hôtel du Département)  
✓ Du 2 au 6 mars  
**Présentation et consultation du projet de la voie verte reliant Condé-sur-Huisne et Alençon**  
02.33.81.60.00 poste 1217

Haras-du-Pin  
✓ 7 mars  
**La grande parade des étalons**  
Au son des trompes de chasse des sonneurs du Pin, plus de 50 étalons défilent, présentés en main, montés, attelés ou en carrousel : un spectacle de près de 2 heures, composé de 12 tableaux.  
02.33.12.16.29.

L'Aigle (Salle de Verdun)  
✓ 19 mars  
**Conférence-projection** organisée par Drog'Aide 61  
02.33.84.16.10.

Giel-Courteilles (salle des fêtes)  
✓ 27 mars  
**L'amour de la nature ou comment assurer à tous un avenir avec elle**  
Conférence animée par Jean-Marie Pelt, soirée en partenariat avec le festival « Ciné-environnement » du Lycée agricole de Sées. Dans le cadre de la programmation de la Médiathèque du Conseil général.  
02.33.35.09.62.

Dans l'Orne  
✓ Du 3 au 28 mars  
**Le festival du Printemps de la chanson - 4<sup>e</sup> édition**  
www.odc-orne.com



27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex  
Tél. 02 33 81 60 00 - Fax. 02 33 81 60 71 - E-mail : dircom@c61.fr

www.orne.fr



# L'accessibilité des bâtiments et des transports : les priorités d'action du Conseil général

Explicite

**La loi du 11 février 2005 instaure la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public, ainsi que des transports en commun. Deux étapes majeures marquent son application : un diagnostic de l'existant puis, suivant une programmation des priorités, des investissements à réaliser avant 2015. Avec deux priorités, les collèges et les transports, le Conseil général de l'Orne prépare cette échéance.**



## L'instauration d'un transport à la demande

De l'accessibilité de toutes les lignes de transport à l'adaptation des lignes les plus fréquentées, le Conseil général a étudié toutes les options possibles pour que les transports en commun soient d'un accès facile aux personnes handicapées. Il a choisi d'instaurer à leur intention un transport à la demande (TAD) sur l'ensemble de l'Orne. La prise en charge des personnes se fera au point d'arrêt de la ligne la plus proche, ou à leur domicile.

L'adaptation des lignes régulières soulevait plusieurs difficultés : la prise en charge d'une personne handicapée moteur nécessite un temps d'embarquement peu compatible avec les correspondances de ligne et la régularité des horaires. De plus, pour ouvrir l'accès aux arrêts

aménagés par le Département, d'autres travaux importants auraient été nécessaires de la part des collectivités locales. Selon l'évolution de la fréquentation, le Département se réserve toutefois la possibilité d'aménager une ligne ou des tronçons de lignes régulières.

## Collèges : diagnostics réalisés

Pour les 31 collèges publics, où les diagnostics d'accessibilité sont achevés, comme pour les bâtiments de service, le Département a choisi de préparer cet horizon 2015 en le couplant avec un autre objectif, celui du développement durable. Tous les aspects fonctionnels et les améliorations énergétiques possibles (économies d'énergie ou énergies renouvelables) entreront dans les schémas élaborés par les cabinets de maîtrise d'œuvre qui ont « ausculté » les collèges. Leurs conclusions techniques, rendues avant l'été, aideront le Conseil général à établir ses priorités.

## Bâtiments de service : la prochaine étape

C'est la prochaine étape, même si, faut-il le rappeler, l'accessibilité des bâtiments publics – pour les handicaps moteurs notamment – est une no-

tion intégrée depuis les années 1990 à toute rénovation de bâtiment appartenant au Département. Les diagnostics mettront en évidence tous les travaux nécessaires pour rendre accessibles les bâtiments de service aux personnes atteintes d'un handicap majeur. L'accessibilité est au sens le plus large : la possibilité d'entrer et de sortir bien sûr, mais aussi d'être accompagné lorsque le handicap est psychologique, de comprendre ou de pouvoir être compris lorsque l'on est atteint de cécité ou de surdité.



## Un fonds pour l'emploi des personnes handicapées dans le secteur public



**JEAN-FRANÇOIS DE CAFFARELLI,**  
DIRECTEUR NATIONAL DU FIPHFP  
CONSEILLER GÉNÉRAL DE BELLÈME,

« *Le FIPHFP apporte aux collectivités les moyens d'accompagnement nécessaires.* »

Une obligation d'emploi définie par le Code du Travail : un employeur est tenu d'employer à temps plein ou à temps partiel des travailleurs handicapés dans la proportion de 6% de l'effectif total de ses salariés. Issu de la loi de février 2005, le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans les fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière) collecte des contributions auprès des employeurs publics qui n'atteignent pas ce seuil de 6%. Jean-François de Caffarelli, Conseiller général de Bellême, est le directeur national du FIPHFP : « *Notre objectif est d'aider le secteur public à adopter une approche active de sa gestion de l'emploi des personnes handica-*

*pées. Si l'on recrute une personne handicapée ou si l'on envisage de le faire, on peut s'y préparer en achetant une machine adaptée, en modifiant un local ou un poste de travail. Lorsqu'une personne devient handicapée, se pose la question du maintien de l'emploi ou de la reconversion sur un autre travail, en mettant en place les formations et les moyens d'accompagnement nécessaires. Le FIPHFP donne les moyens d'y répondre.* »

- Sont mis en œuvre :
- des aides directes aux petites collectivités pour financer le matériel nécessaire au travail d'un agent handicapé,
  - des conventions avec les collectivités suffisamment importantes pour construire une politique de ressources humaines d'accompagnement ou de recrutement de travailleurs handicapés,
  - des partenariats avec l'AGEFIPH, avec Cap Emploi (lire ci-contre), le CNFPT, la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), etc.



## Collèges : répondre dès maintenant au cas par cas

L'entrée du plus grand nombre d'enfants en milieu scolaire ordinaire est une priorité. L'attente reste forte, même si l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés est réelle : 636 dans le premier degré et 200 dans le second degré.

Les classes spécialisées se sont développées : 29 CLIS (classes d'intégration scolaire) dans le primaire et 9 UPI (unités pédagogiques d'intégration) dans le secondaire.

Tous les collèges ne peuvent pas accueillir chaque type de handicap. Le Département a privilégié jusqu'ici un maillage équilibré des équipements adaptés, pour que les enfants concernés n'aient pas de trop grandes distances à parcourir. L'augmentation des demandes crée une situation nouvelle, qui se traduit, au cas par cas, par la réalisation de travaux ou l'acquisition d'équipements adaptés (chenillettes pour les escaliers, mobilier...).

Lorsque le service de la jeunesse et de l'éducation du Conseil général est saisi d'une demande d'intégration dans un collège, un diagnostic préalable est réalisé pour prendre en compte tous les problèmes à résoudre.

Actuellement, au collège de Sées par exemple, et de deux mal-voyants, ont été aménagés deux ascenseurs, des rampes, des rambar-



des de protection, des bandes podotactyles. L'infirmerie a été installée au rez-de-chaussée (photo ci-dessus).

## TERRAIN

### Cap Emploi, au service des collectivités

**Nathalie Savot est directrice de Cap Emploi Orne, bureau de placement spécialisé, présent en Normandie et dans toute la France. Financé notamment par l'AGEFIPH\*, il exerce une mission de service public en complément de l'ANPE. Explications.**

« *Chargés de l'insertion professionnelle durable des personnes handicapées, nous avons signé une convention avec le FIPHFP et nous intervenons auprès des collectivités comme nous le faisons pour les entreprises. Nous allons prochainement présenter notre offre de service au centre de gestion des collectivités de l'Orne. Des stages d'immersion en milieu professionnel et, mieux encore, des remplacements, en secrétariat par exemple, peuvent aider une personne handicapée à découvrir un nouveau cadre d'emploi. Pour la collectivité et pour ses usagers, c'est un moyen d'écarter des a priori ou des idées reçues. Nous avons des candidatures à proposer. Lorsqu'un travailleur handicapé accède à un emploi, nous continuons à le suivre pendant six mois pour sensibiliser son entourage professionnel et réunir les conditions de son intégration.* »

\* Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées

CONTACT : 02 33 31 01 31

## Une convention avec le Conseil général

Le Conseil général va signer une convention avec le FIPHFP. Elle facilitera le financement d'actions de formation, d'aides aux déplacements, d'équipements adaptés, etc. Avec un taux d'un peu plus de 3% d'agents handicapés ou assimilés, le Conseil général veut progresser en qualité d'accompagnement dans plusieurs directions : la reconnaissance du statut de travailleur handicapé pour des agents déjà en fonction, le recrutement de personnes dont le handicap est compatible avec les postes à pourvoir, le développement de marchés publics auprès d'entreprises de travail adapté.

**Un Guide pratique de l'emploi des personnes handicapées a été édité par le FIPHFP, le CNFPT et leurs partenaires, à l'attention des élus locaux et des fonctionnaires territoriaux.**

**Pour le recevoir :**  
[www.cnfpt.fr/fr/context/bondecmande.php](http://www.cnfpt.fr/fr/context/bondecmande.php)

# Les personnes handicapées dans l'Orne

Le Département est un acteur majeur de l'accompagnement et de la prise en charge des personnes handicapées, y compris des Ornais accueillis dans des établissements hors Département.

En 2007, l'exercice de cette compétence sociale a représenté un budget de prestations versées s'élevant à 31,364 millions d'euros, dont 6,250 millions pour la compensation des handicaps. Un Fonds départemental de compensation du handicap apporte des aides complémentaires dans des situations particulières. On estime entre 30 000 et 35 000, le nombre d'Ornais, enfants et adultes qui peuvent prétendre à l'un ou l'autre des droits et prestations instruits par la Maison départementale des personnes handicapées. La loi de février 2005 et l'instauration de la PCH (prestation de compensation du handicap) ont élargi le champ des aides.

Pour les structures d'accueil, l'Orne dispose d'un taux d'équipement satisfaisant, plus élevé que la moyenne nationale et régionale, mais un tiers des personnes accueillies vient de l'extérieur.

On compte environ 1 000 places pour les adultes : 269 en foyers occupationnels, 488 en foyers d'hébergement pour les personnes travaillant en ESAT (ex CAT), 39 en sections annexes d'ESAT, 48 en Foyers d'accueil médicalisés (sous la responsabilité conjointe de l'Etat et du Département), 170 en Maisons d'accueil spécialisées qui relèvent de l'Etat. A cela s'ajoutent les possibilités d'accueil familial dans les familles agréées par le Département.

Des besoins particuliers apparaissent pour les personnes handicapées vieillissantes, de plus en plus nombreuses parce que la qualité de leur prise en charge et les progrès de la médecine améliorent rapidement leur espérance de vie.

D'autres besoins se font jour, liés à des handicaps spé-



cifiques comme l'autisme ou à la nécessité de trouver des hébergements pour les jeunes adultes.

Pour les enfants, le dispositif médico-social est important : plus de 1 000 places d'hébergement, principalement en institut médico-éducatif (IME), ainsi qu'en institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP). L'accompagnement a été développé pour les enfants vivant dans leurs familles : 224 places, principalement avec le service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD).

Des actions de prévention du handicap sont conduites par le service de Protection maternelle et infantile (PMI) du Conseil général et par le centre d'action médicale précoce (CAMSP), un projet mis en œuvre avec succès lors du précédent schéma départemental du handicap.

## Savoir +

### La Maison des personnes handicapées de l'Orne



La MDPHO est le pivot de la politique départementale liée aux handicaps : guichet unique pour les personnes, les familles et les professionnels concernés par le handicap ; instance

d'évaluation du handicap et de ses compensations ; commission des droits et de l'autonomie attribuant des prestations et des droits

C'est aussi à la MDPHO que les élus locaux et leurs collaborateurs peuvent obtenir des informations pour les aider à répondre aux questions de leurs administrés.

La MDPHO est un groupement d'intérêt public, dirigé par le Président du Conseil général, qui réunit des services de l'Etat (inspection académique, direction du travail, direction

des affaires sanitaires et sociales), la Caf, la CPAM, la Mutualité française, les associations d'usagers.

Le fonctionnement de la MDPHO (1,268 million d'euros) est financé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), l'Etat, le Conseil général et la Mutualité française de l'Orne.

> **Maison Départementale des Personnes Handicapées**  
13 rue Marchand-Saillant à Alençon  
Tél. : 02 33 15 00 31  
Un nouveau site : [www.mdp61.fr](http://www.mdp61.fr)

# Le schéma départemental du handicap dans un nouveau contexte législatif

Le nouveau schéma départemental du handicap adopté en septembre 2008 par le Conseil général de l'Orne, s'inscrit dans un contexte modifié par la loi du 11 février 2005. Ce texte fondateur veut promouvoir l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Ses applications ont fait considérablement évoluer les conditions dans lesquelles le Département exerce cette compétence sociale :

- nouvelles dispositions pour l'accessibilité des bâtiments recevant du public et des transports en commun,
- incitation à l'emploi des personnes handicapées en milieu professionnel ordinaire,
- élargissement du principe de compensation des conséquences du handicap,
- création de la maison départementale des personnes handicapées.

Répondant à une obligation légale, le schéma départemental du handicap fixe les orientations qui vont guider les actions du Département dans les cinq ans à venir. Trois orientations principales sont mises en action : la coordination, le partenariat et l'information ; le respect du choix de vie des personnes handicapées et de leurs familles ; l'insertion dans la vie sociale et civile.

## La prestation de compensation du handicap

La PCH repose sur ce principe : « la personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. ». S'adressant aussi bien aux personnes vivant à leur domicile qu'aux personnes hébergées, aux enfants qu'aux adultes, la PCH peut financer des dépenses liées à un besoin d'aides humaines, d'aides techniques, à l'aménagement du logement et du véhicule de la personne (ou des surcoûts de transport), à des charges spécifiques ou exceptionnelles, à l'attribution et à l'entretien des aides animalières. La PCH peut se substituer, en théorie, aux aides perçues auparavant, mais chaque situation est à évaluer.

## ■ DÉFINITION

« Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

(CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES)

## POINTS DE VUE

### Respecter le choix de vie des personnes handicapées



#### Que permet la prestation de compensation du handicap ?

« La prestation de compensation du handicap versée par le Conseil général aide désormais bon nombre de personnes handicapées à rester à leur domicile, en finançant un large éventail d'aides et l'intervention de tierces personnes dans leur vie quotidienne. Le développement des Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) assiste les personnes ne pouvant vivre de manière totalement autonome. Enfin, le

#### JEAN-PIERRE BLOUET

CONSEILLER GÉNÉRAL DU CANTON DE JUVIGNY-SOUS-ANDAINE, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'HABITAT.

développement de places d'accueil temporaire en établissement aidera les familles à garder plus longtemps à domicile un adulte handicapé, en leur donnant des phases de répit. »

#### Quels sont les besoins en matière d'hébergement et les réponses apportées ?

« Concernant les structures d'hébergement, si le Département est suffisamment couvert pour certains types d'accueil comme les enfants en IME ou les adultes en

travail protégé, il reste des besoins à satisfaire pour les handicaps plus lourds. Ce qui suppose en premier lieu d'adapter les établissements existants, et seulement si nécessaire, de développer des équipements nouveaux. C'est ainsi que le Conseil général et l'Etat ont lancé un appel à projet pour un établissement médicalisé accueillant des adultes autistes. Enfin, le Département veut développer le cadre chaleureux et accueillant de l'accueil familial. »